

## La mairie engagée aux côtés des résidents en zones inondables



La mairie engagée aux côtés des résidents en zones inondables

La mairie de Vic-Fezensac s'engage aux côtés des particuliers qui résident en zones inondables

Saviez-vous qu'il existe une subvention de l'État (fonds Barnier) pour vous soutenir dans vos travaux face aux risques d'inondations (exemple : dispositif "batardeaux") ?

**Le service urbanisme de la ville vous accompagne dans le montage de votre dossier :**

**05 62 58 10 10**

**[urbanisme@ville-vic-fezensac.fr](mailto:urbanisme@ville-vic-fezensac.fr)**

Date limite de dépôt des demande : lundi 25 septembre 2023

